

Commune d'UXEGNEY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL 25 MAI 2022
Commune de moins de 3.500 habitants

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie d'UXEGNEY, sous la présidence de M. Philippe SOLTYS, Maire.

ETAIENT PRESENTS (14) :

MM. SOLTYS – DEMANGE – BLOND - CLAULIN – GIACOMETTI - RUGGERI – CARU – BALAY - MENNEZIN – Mmes POUSSARDIN - SEYER – BOUDOT – JOUANIQUE - BOUTON.

ETAIENT EXCUSES (5) : Mme LANGLOIS (pouvoir à Mme BOUDOT), Mme BARTHEL (pouvoir à M. RUGGERI), M. MATHIS (pouvoir à Mme POUSSARDIN), Mme THIERY (pouvoir à M. DEMANGE) – Mme MONTAIGNE.

ETAIT ABSENT (0) :

M. Walter BLOND a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 07 avril 2022 a été adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, les décisions suivantes ont été prises au cours de la séance :

36/2022 - DELEGATIONS ACCORDEES A MONSIEUR LE MAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE 2122-22 DU CGCT

DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

Alinéa 15 : Monsieur le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption au regard des parcelles suivantes :

Section	N°	Lieu-dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
AE	118	2 rue des Bergeronnettes	00	07	36

Propriétaires : M. et Mme Pascal HECK domiciliés à MORELMAISON (88) et GOLBEY (88).

Localisation : 2 rue des Bergeronnettes à UXEGNEY

Prix de vente : [REDACTED]

Acquéreur M. et Mme [REDACTED]

Section	N°	Lieu-dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
AC	77	28 rue de la Mènère	00	14	60

Propriétaires : M. et Mme Emilien et Elodie MOUGENOT

Localisation : 28 rue de la Mènère à UXEGNEY.

Prix de vente : [REDACTED]

Acquéreur : Mme [REDACTED]

Le Conseil Municipal prend acte des décisions de Monsieur le Maire.

37/2022 - DEMANDES D'AIDES FINANCIERES AUPRES DE LA REGION GRAND EST ET DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT POUR LA CONSTRUCTION D'UN TERRAIN MULTISPORTS RUE DE SANCHEY :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision lors de l'adoption du budget primitif 2022 d'engager un programme de construction d'un terrain multisports rue de Sanchey, à proximité de la place de la fête. Il précise que ce programme est potentiellement éligible aux aides de l'Agence Nationale du Sport et de la Région Grand Est.

Sur proposition de son Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRETE le montant prévisionnel des travaux à 120.000,00 € H.T., 144.000,00 € T.T.C.

SOLLICITE à cet effet l'aide financière de la Région Grand Est et de l'Agence nationale du Sport.

ETABLIT le plan de financement comme suit :

Autofinancement _____ 24.000,00 €

Agence Nationale du Sport (50 %) : _____ 60.000,00 €

Région Grand Est : (30 %) _____ 36.000,00 €

Autres cofinanceurs _____ 0,00 €

PRECISE que les travaux débuteront en 2022 et que les crédits ont été inscrits au budget primitif 2022.

38/2022 - CONVENTION D'UTILISATION DU FUTUR TERRAIN MULTISPORTS RUE DE SANCHEY :

Monsieur le Maire rappelle que la commune est engagée dans un programme de construction d'un terrain multisports rue de Sanchey et précise que son emplacement a été déterminé non seulement en fonction du foncier communal disponible mais aussi et surtout de manière à ce que l'équipement soit central et donc accessible au plus grand nombre d'utilisateurs, parmi lesquels les enfants fréquentant le service périscolaire, les élèves des classes de maternelle comme de classe élémentaire et les licenciés du club de foot de l'ES Avière.

Monsieur le Maire suggère qu'une convention d'utilisation soit signée avec l'ES Avière et les responsables des établissements scolaires.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le projet de convention pour l'utilisation du futur terrain multisports.

AUTORISE Monsieur le Maire et ses adjoints à signer ladite convention.

39/2022 - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA REFECTION DE LA RUE DES BERGERONNETTES :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision lors de l'adoption du budget primitif 2022 d'engager un programme de réfection de la rue des Bergeronnettes et précise que ce programme est potentiellement éligible aux aides du Conseil Départemental au regard des dispositifs en vigueur depuis le 01 mai 2022.

Sur proposition de son Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ARRETE le montant prévisionnel des travaux à 50.000,00 € H.T., 60.000,00 € T.T.C.
SOLLICITE à cet effet l'aide financière du Conseil Départemental des Vosges.
ETABLIT le plan de financement comme suit :

Autofinancement _____ 40.000,00 €

Conseil Départemental (20 %) : _____ 10.000,00 €

Autres cofinanceurs _____ 0,00 €

PRECISE que les crédits ont été inscrits au budget primitif 2022 et que les travaux débuteront début 2023 après y avoir été autorisé par les services du Conseil Départemental.

40/2022 - TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE ET RESTAURATION SCOLAIRE :

Monsieur le Maire rappelle aux élus que les tarifs applicables aux familles dont les enfants fréquentent la restauration scolaire et les services périscolaires sont en principe fixés annuellement.

Il précise que la révision du prix des repas par la société API s'établira à 6 %.

Sur proposition de Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE de fixer ainsi qu'il suit les tarifs du service jeunesse :
FIXE ainsi qu'il suit le montant des redevances pour l'accueil périscolaire à compter du 01 septembre 2022 :

Coefficient CAF supérieur à 800 :

- Tranche du matin : 1,30 €
- Tranche du soir : 1,30 €
- Tranches méridiennes : 0,65 €
- Retard (par ¼ d'heure de retard constaté) : 2,61 €

Coefficient CAF 701<>800 :

- Tranche du matin : 1,24 €
- Tranche du soir : 1,24 €
- Tranches méridiennes : 0,62 €
- Retard (par ¼ d'heure de retard constaté) : 2,46 €

Coefficient CAF < 700 :

- Tranche du matin : 1,02 €
- Tranche du soir : 1,02 €
- Tranches méridiennes : 0,51 €
- Retard (par ¼ d'heure de retard constaté) : 2,46 €

FIXE ainsi qu'il suit les redevances pour les mercredis récréatifs à compter du 01 septembre 2022 :

TARIFS URSINIENS ET EXTERIEURS SCOLARISES A UXEGNEY :

Quotient familial CAF supérieur à 800 :

Demi-journée: 6,05 €

Quotient familial CAF 701<>800 :

Demi-journée : 5,65 €

Quotient familial CAF <700 :

Demi-journée :	5,05 €
TARIFS EXTERIEURS NON SCOLARISES A UXEGNEY :	
Quotient familial CAF supérieur à 800 :	
Demi-journée :	7,05 €
Quotient familial CAF 701 <> 800 :	
Demi-journée :	6,65 €
Quotient familial CAF < 700 :	
Demi-journée :	6,05 €
FIXE ainsi qu'il suit les tarifs applicables en matière de restauration scolaire à compter du 01 septembre 2022 :	
Repas primaire (révision + 6 %)	4,65 €
Repas maternelle (révision + 6 %)	4,37 €
FIXE ainsi qu'il suit les redevances pour les Centres de Loisirs à compter du 01 septembre 2022 :	
Quotient familial CAF supérieur à 800 :	
Ursiniens :	75 €
Extérieurs :	80 €
Quotient familial CAF 701 <> 800 :	
Ursiniens :	70 €
Extérieurs :	75 €
Quotient familial CAF < 700 :	
Ursiniens :	65 €
Extérieurs :	70 €
Nuit sous tente :	6 €

41/2022 - JURYS D'ASSISES – ANNEE 2023 :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral relatif à l'établissement de la liste du jury criminel pour le ressort de la Cour d'Assises des Vosges au titre de l'année 2023.

Il précise que le Maire doit procéder au tirage au sort, publiquement, à partir de la liste électorale, de six électeurs âgés de 23 ans au moins c'est-à-dire nés après le 31 décembre 1999.

Ce tirage au sort, effectué suivant le premier procédé recommandé par la Préfecture, a donné les résultats ci-après :

N° 1 : Page 100 – Ligne 1

M. **RICHARD** [REDACTED]

Né le [REDACTED]

Adresse : [REDACTED]

Électeur n° 795 sur la liste générale

N° 2 : Page 79 – Ligne 9

Mme. **MATHIEU** [REDACTED]

Né le [REDACTED]

Adresse : [REDACTED]

Électeur n° 622 sur la liste générale

N° 3 : Page 32 – Ligne 4

Mme. **DA SILVA** [REDACTED]
Né le [REDACTED]
Adresse : [REDACTED]
Électeur n° **256** sur la liste générale

N° **4** : Page **22** – Ligne **2**
M. **CHARTON** [REDACTED]
Né le [REDACTED]
Adresse : [REDACTED]
Électeur n° **163** sur la liste générale

N° **5** : Page **71** – Ligne **11**
M. **LEON** [REDACTED]
Né le [REDACTED]
Adresse : [REDACTED]
Électeur n° **562** sur la liste générale

N° **6** : Page **88** – Ligne **8**
M. **NOEL** [REDACTED]
Né le [REDACTED]
Adresse : [REDACTED]
Électeur n° **694** sur la liste générale

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à 22h15.

A UXEGNEY, le 25 Mai 2022
Le Maire,
Philippe SOLTYS




CARACTERE EXECUTOIRE

Date d'affichage : **25 Mai 2022**
Date de transmission en Préfecture : **25 Mai 2022**
A UXEGNEY, le **25 Mai 2022**
Le Maire,
Philippe SOLTYS


